

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 16 du 08 novembre 2013



## Après la Toussaint un grand nettoyage s'impose

Il est indispensable de jeter les plantes invendues et de désinfecter les tablettes de culture ou les toiles hors sol afin d'éviter toute contamination (thrips ou virus) au moment de l'introduction des géraniums et autres jeunes plants de plantes à massif.

Le thrips reste un ravageur difficile à contrôler car selon son stade de développement il se trouve à différents endroits. Si les adultes, les œufs et les deux premiers stades larvaires sont localisés sur les feuilles ou dans les fleurs, les pré-pupes et les pupes (les deux derniers stades larvaires) tombent au sol. Là les larves vont hiverner et s'enfouir jusqu'à 8 cm de profondeur. **Elles peuvent y survivre entre 8 et 20 mois !**

## Encore de nombreuses CHENILLES DEFO- LIATRICES sur cyclamens, pensées et prime- vères

Les conditions climatiques encore douces enregistrées sous abris ont été très favorables au développement des chenilles.

Elles sont partout et quelquefois à des niveaux être élevés dans les exploitations.

Le seuil de tolérance est dépassé.

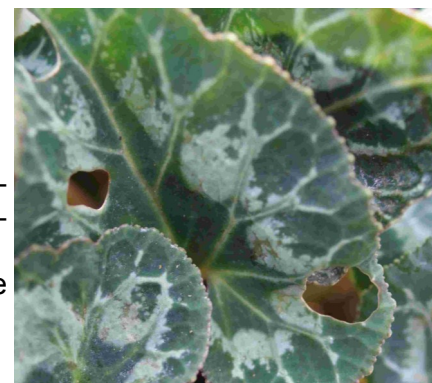


Photo ADHP - Dégâts des chenilles

## Toujours quelques cas de BOTRYTIS sur cyclamen

La conduite des cultures à basses températures et un feuillage très dense créent les conditions favorables à l'installation du botrytis. Ce champignon provoque la pourriture des feuilles et des fleurs.

Ventiler et assécher la culture pour diminuer l'humidité à proximité du feuillage permet de limiter les risques d'attaque.

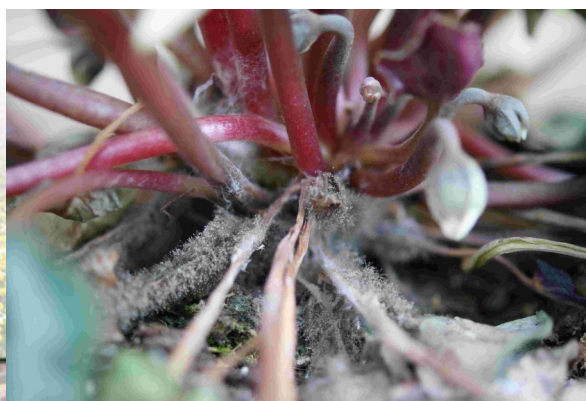


Photo AREXHOR G.E.  
Botrytis au cœur du feuillage d'un cyclamen

## PENSEES

Les conditions humides de ces derniers jours sont favorables au développement des champignons foliaires comme l'**oïdium** ou la **cercosporiose**.

Pour limiter le développement de ces champignons, il faut distancer les plantes, réduire l'arrosage, ventiler les abris et sélectionner des variétés résistantes.

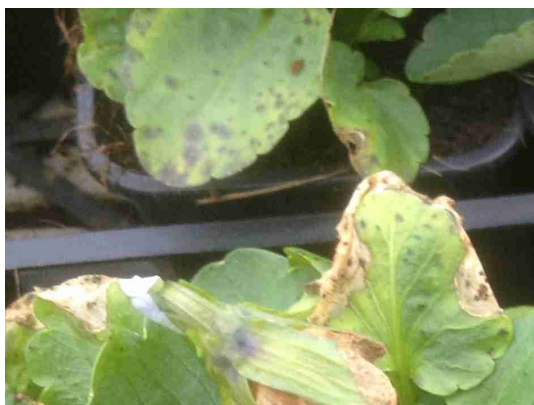


Photo ADHP : taches foliaires sur pensées

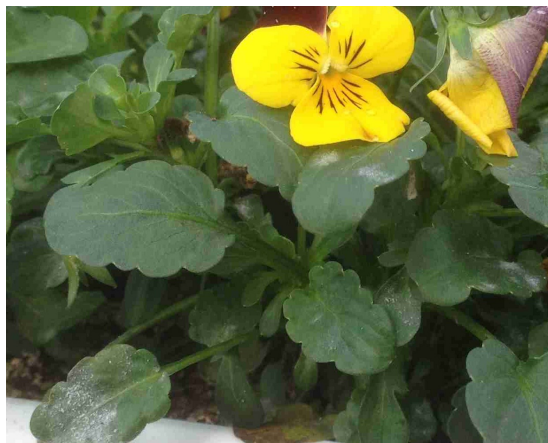


Photo ADHP : oïdium sur feuille de viola cornuta

Les taches foliaires sur pensées sont dues à *Microcentrospora acerina* ou *cercosporia* avec des taches en œil violacé à noirâtre présentant une évolution nécrotique au centre.

### **Pourriture des racines (*Phytophthora* spp)**

Le dépérissement des pensées du à *phytophthora* est signalé chez un observateur.

Rappel des symptômes : les plantes deviennent bleuâtres puis on assiste au flétrissement général de la plante. Les plantes pourrissent à partir du collet qui se nécrose. Pour finir la plante dépérit complètement par dessèchement.

L'utilisation de substrats drainants et des arrosages parcimonieux permettent de limiter les risques d'apparition de cette maladie.



Photo ADHP

## BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Toujours énormément de chenilles dans les cultures

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Botrytis	Cyclamen	
Chenille	Cyclamen	
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	A SURVEILLER
Cercosporiose	Pensée	
Chenille	Pensée	
Mildiou	Pensée	
Oïdium	Pensée	
Phytophthora	Pensée	A SURVEILLER
Pucerons	Pensée	
Botrytis	Primevère	
Chenille	Primevère	
Puceron	Primevère	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

**Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

**Attention**, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

**Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

**Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »